

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008  
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-7-11  
Séance du vendredi 7 mars 2008

### **INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU PATRIMOINE ET SOUTIEN A L'EDITION ET A LA PROMOTION D'ALSATIQUES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5E/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG2008/I-7E/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 06 février 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

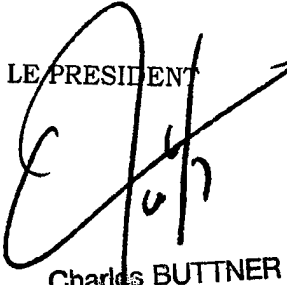
- 1) Accorde les aides financières récapitulées dans le tableau cité au rapport, pour un montant total de 146 451 €, étant précisé que ce montant sera prélevé sur les crédits d'investissement inscrits au programme D011, fonction 312, nature 20414, enveloppe 99491, nature 2042, enveloppe 99494, nature 20418, enveloppe 99493.
- 2) Attribue une aide de 2 000 € à la commune de Didenheim pour la restauration de l'orgue de l'église St Gall, à prélever sur les crédits d'investissement inscrits au programme D012, fonction 312, nature 20414, enveloppe 99496.
- 3) Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de financement du 3 juin 2005 intervenue avec l'Etat, la Région et la Commune de Riquewihr pour le remboursement d'un trop perçu de 433,46 € pour la mise en sécurité du château du Bilstein. La recette sera recouverte sur le chapitre 13, fonction 312, nature 1321, enveloppe 96176.

4) Accorde au titre des Alsatiques :

- un soutien de 400 € à la commune d'Illfurth pour la publication d'un livret - historique sur le 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'évacuation du village de 1916 à 1918 ;
- un soutien de 400 € à Mme Catherine Schnoebelen, porteuse du PROJET COULEUR(S) D'ALSACE, pour la production d'un DVD et l'entretien d'un site Web dédié à la diffusion d'une étude sur la couleur des façades des villages alsaciens.

Les montants attribués sont à prélever sur l'enveloppe 2654 (nat. 6713 - chap. 67 - fonct. 30) du budget départemental 2008.

5) Prend acte de la candidature du « Dictionnaire historique de Colmar » publié par l'AREHC au Prix du Conseil Général.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions